



# **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel au Vallon de l'Ermitage**

(Du 26 septembre 2011)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Introduction**

Joyau vert de Neuchâtel, le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel, sis dans le magnifique Vallon de l'Ermitage, se trouve dans une situation précaire depuis cinq ans. La population neuchâteloise est toutefois fortement attachée à ce lieu et l'a fait savoir par une pétition déposée auprès du Conseil d'Etat en février 2007 comprenant plus de 12'000 signatures.

Soucieux de répondre aux souhaits des habitants, notre Autorité est à la recherche d'une solution qui permette d'ancrer solidement le Jardin botanique dans le paysage culturel et scientifique de la région. Avec le projet de parc naturel périurbain<sup>1</sup> (ci-après PNP), de nouvelles perspectives positives s'ouvrent désormais. Une période de transition est toutefois nécessaire pour mettre en place ce projet de parc dans lequel le Jardin botanique est amené à jouer un rôle essentiel pour l'accueil et l'information des visiteurs.

---

<sup>1</sup> Voir rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'entretien multifonctionnel des forêts de la Ville de Neuchâtel no 11-006, du 23 mars 2011.

Compte tenu des synergies existantes avec le Muséum d'histoire naturelle, le dossier du Jardin botanique relève de la Direction de la culture, alors que celui du PNP est mené par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

Par le présent rapport, nous vous présentons les éléments historiques relatifs au Jardin botanique, ses perspectives d'avenir ainsi que la contribution supplémentaire de notre ville pour garantir sa pérennité, en partenariat avec l'Université.

## **2. Historique**

Presque aussi ancienne que celle du Muséum d'histoire naturelle, l'histoire des jardins botaniques de Neuchâtel est plus mouvementée, car faite de nombreux déménagements :

- En 1815, M. P. Coulon et le baron von Büren émettent l'idée d'installer un musée national dans l'Hôtel du Prince (Hôtel DuPeyrou) avec un jardin botanique s'étendant jusqu'au lac. Suite à des événements politiques, le projet ne pourra pas être réalisé.
- En 1845, un premier jardin d'horticulture est installé au Nid-du-Crô, mais il ne survivra que cinq ans.
- En 1886, parallèlement à la construction de la nouvelle Académie, un nouveau jardin botanique est créé au sud du bâtiment et prolongé par le jardin Desor.
- En 1954, lorsque l'Institut de botanique prend ses quartiers sur la colline du Mail, le jardin botanique y déménage aussi.
- Au milieu des années 1990 enfin, suite à la construction du nouveau complexe Unimail de la Faculté des sciences, le Jardin botanique est déplacé dans le Vallon de l'Ermitage en partie sur le terrain de l'Etat et sur une parcelle de la Ville de Neuchâtel.

## 1990 Acquisition de parcelles de terrains au Vallon de l'Ermitage en vue de sa protection



Il y a vingt-et-un ans, votre Autorité nous avait autorisé à acquérir deux parcelles attenantes de 35'000 m<sup>2</sup> et de 21'000 m<sup>2</sup>, pour le prix de 2'680'000 francs dans le Vallon de l'Ermitage<sup>2</sup>. Aujourd'hui ces deux parcelles sont réunies et font l'objet de l'article n°12574 du cadastre de Neuchâtel.

De son côté, l'Etat de Neuchâtel avait acheté les parcelles voisines regroupées ensuite sous les articles cadastraux n°s 3467 et 12573 d'une surface totale de 22'000 m<sup>2</sup>, comprenant des bâtiments pour les cultures expérimentales. Grâce à l'acquisition de ces terrains, le Jardin botanique a pu être installé dans la partie est du Vallon de l'Ermitage. Dans ce projet, la Ville de Neuchâtel avait bénéficié de la collaboration de l'Institut de botanique de l'Université qui soutenait le projet dans les termes suivants : « *Les arguments qui, à nos yeux, militent en faveur du 'grand jardin' sont d'ordres culturel, scientifique et esthétique. Nous sommes persuadés qu'une telle réalisation constituerait une pierre d'angle pour l'éducation à l'environnement dans le canton. L'Université renforcera de*

<sup>2</sup> Voir rapport du Conseil communal concernant l'acquisition de terrains au Vallon de l'Ermitage, du 15 août 1990 (procès-verbal de la séance du 3 septembre 1990, pages 2576 à 2589).

*manière permanente ses liens organiques avec l'enseignement primaire et secondaire, dont elle est l'héritière, et avec la population qui la soutient financièrement. ».*

Par cette décision, votre Autorité avait alors approuvé à la presque unanimité les acquisitions nécessaires à la protection du site naturel du Vallon de l'Ermitage et à la création d'un « grand jardin » constitué du Jardin botanique créé par l'Université et de l'arboretum situé sur notre terrain. Notre rapport mentionnait également que ce site deviendra ainsi une des cartes de visite les plus attrayantes de notre ville.

### **1998 Inauguration du Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel**

Le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel a été inauguré en 1998 sur son site actuel. Les premières années de vie du Jardin botanique ont permis de développer plusieurs activités dans le sens des quatre objectifs prioritaires suivants :

- l'ouverture au public ;
- l'éducation à l'environnement ;
- la conservation des espèces menacées ;
- le soutien à la recherche universitaire.

Confrontée à la nécessité de réaliser des économies suite aux réductions budgétaires de l'Etat, l'Université annonçait en juin 2006 différentes mesures parmi lesquelles figurait la suppression du financement du Jardin botanique.

Un groupe de travail - composé de représentants de l'Etat, de la Ville, de l'Université, du Jardin botanique et de l'Association des Amis du Jardin botanique de l'Ermitage (ci-après : ADAJE) - avait alors été constitué pour faire des propositions quant à l'avenir de l'institution et répondre notamment à la demande d'une économie exigée de 200'000 francs (retraite anticipée d'un collaborateur, diverses économies et des recettes complémentaires).

Ce groupe avait ensuite élaboré un rapport en vue de trouver des solutions à long terme pour le Jardin botanique. Déposé en décembre 2006, ce document précisait en particulier que toute réduction supplémentaire du budget au-delà de celle de 2007 mettrait en péril les prestations minimales du Jardin botanique et qu'un financement compensatoire devait être trouvé. La création d'une fondation constituait l'une des solutions de financement envisagées.

Durant cet hiver 2006, le Jardin botanique a bénéficié du soutien politique de la Ville, de plusieurs députés et de la solidarité de la population concrétisée par plus de 12'000 signatures récoltées lors de la pétition lancée par l'ADAJE en octobre 2006 et déposée au Conseil d'Etat en février 2007.

## **2007 Création de la Fondation Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel**

Indépendamment de cet acte populaire, un groupe informel a travaillé à la création d'une fondation pour assurer la survie du Jardin botanique. Le Conseil d'Etat et notre Conseil ont été tenus au courant de l'avancement des réflexions du groupe informel qui a conduit à la constitution le 29 mai 2007 de la Fondation Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel (ci-après : la Fondation).

Le but de cette fondation est d'aider l'équipe du Jardin botanique à remplir ses différentes missions (soutien à la recherche et à l'enseignement universitaires, éducation à l'environnement, ouverture au public, protection des espèces) mais aussi de proposer de nouveaux projets permettant de stabiliser le fonctionnement de l'institution. Le Conseil d'Etat, l'Université et notre Autorité ont soutenu la création de la Fondation, reconnaissant ainsi les missions importantes du Jardin botanique.

Le capital de la Fondation était constitué d'un don important de la Fondation de Famille Sandoz. En 2008, un autre don important a été effectué par le département R&D de Philip Morris International (PMI), permettant ainsi de prolonger de manière significative l'aide financière au Jardin botanique.

De manière à fixer les rôles de chacun des partenaires, une convention a été signée le 15 octobre 2008 entre l'Etat de Neuchâtel, l'Université de Neuchâtel, la Ville de Neuchâtel et la Fondation. Selon cette convention, l'Etat prend à sa charge l'entretien, les charges financières et les taxes et assurances de l'ancienne Villa Brauen, ainsi que les serres et les locaux de services. La Fondation prend à sa charge une partie du financement du Jardin botanique selon la convention qui la lie à l'Université. Notre Ville participe à l'entretien des secteurs publics par son équipe d'horticulteurs du Service des parcs et promenades. Le montant annuel de nos prestations est limité à 150'000 francs. La Fondation continue sa recherche de fonds et travaille également au développement des synergies les plus utiles pour le Jardin botanique.

Cependant elle a toujours précisé qu'elle ne se substituerait pas aux rôles de l'Etat, de l'Université et de la Ville.

De surcroît l'aide financière de la Fondation n'est pas illimitée. A cela s'ajoute le départ fin août dernier du directeur du Jardin botanique. Par conséquent, avec l'Université, nous avons dû rapidement trouver une solution en commun pour pérenniser l'existence du Jardin botanique.

### 3. L'avenir du Jardin botanique en question

Le Jardin botanique est ainsi actuellement dans une position précaire, tant du point de vue organisationnel (départ du directeur) que financier. Il est dès lors légitime de se poser un certain nombre de questions relatives à son avenir :

- les missions qui lui sont attribuées sont-elles toujours pertinentes ?
- quelle sont les perspectives de développement de ses futures activités ?

#### 3.1. Les missions du Jardin botanique

Actuellement les missions du Jardin botanique sont triples :

- **Recherche :**  
Soutenir l'Université dans le cadre de recherches scientifiques
- **Accueil et information du public :**  
Accueillir et informer la population sur la diversité du monde végétal et le sensibiliser aux problématiques de protection de l'environnement.
- **Gestion du patrimoine végétal :**  
Gérer les collections de plantes cultivées et les milieux naturels du site et participer à des actions de protection d'espèces menacées.

A l'heure où la planète vit une grave crise d'extinction des espèces et de régression de la biodiversité, les missions du Jardin botanique sont non seulement pertinentes, mais plus encore, essentielles.

Cependant, le regard que l'on porte aujourd'hui sur les êtres vivants a changé. On ne considère plus le végétal ou l'animal pour lui-même, mais comme faisant partie d'un ensemble dans lequel ils interagissent.

La **recherche** scientifique s'axe de plus en plus autour des questions de coadaptations, de mutualisme, d'association voire de symbiose ou à l'inverse, de compétition, de parasitisme et d'exclusion des espèces. L'expression de la biodiversité n'est pas seulement liée à un nombre d'espèces, mais elle rend compte de la diversité des milieux et de la diversité génétique.

L'**accueil du public** doit également évoluer dans ce sens : le Jardin botanique moderne n'est pas qu'une série de plantes dont on peut lire le nom sur une étiquette. Il s'agit d'un lieu dans lequel on apprend à connaître les conditions de vie des plantes grâce à la présentation de leur milieu et les échanges qu'elles ont avec d'autres organismes (pollinisation par les insectes, échanges racinaires avec des champignons et des bactéries, dispersion des graines par les oiseaux, etc.).

La **gestion des collections et des milieux** s'axe désormais sur ces mêmes thèmes et présente un savoir-faire dans le domaine de la conservation de la biodiversité.

### **3.2. Le projet de parc naturel périurbain de Neuchâtel**

Parallèlement aux questions ouvertes que l'on vient d'évoquer sur le Jardin botanique, un groupe de réflexion composé de scientifiques (biologistes, géologue, ingénieur forestier) nous a remis un rapport sur la possibilité de créer un parc naturel périurbain à Neuchâtel. Nous avons accueilli favorablement cette pré-étude et nous en avons fait mention dans le rapport no 11-006 sur les forêts que votre Autorité a accepté sans opposition en avril 2011. Notre intention est d'avancer dans ce projet de création de PNP et de réaliser en 2012 une étude de faisabilité afin de déposer la candidature pour la création d'un parc en janvier 2013 à l'Office fédéral de l'environnement. Votre Autorité sera prochainement saisie d'un rapport à ce sujet.

Si ce projet devait se réaliser, ce serait le deuxième parc de ce type en Suisse et une extraordinaire plus-value pour la région. La proposition du périmètre de ce parc englobe la réserve forestière du Bois-de-l'Hôpital en bordure du Jardin botanique. De ce fait, le Jardin botanique, que l'on atteint à pied en 10 minutes à peine depuis la gare de Neuchâtel, est une porte d'entrée idéale pour le parc.

L'étude de faisabilité devra prouver que le périmètre proposé offre toutes les caractéristiques d'un parc d'intérêt national. L'évaluation de la candidature porte non seulement sur la diversité et la rareté des écosystèmes (milieux) rencontrés, mais aussi sur les facilités de transport, d'accueil et d'information du public. Le « parc naturel périurbain » est défini comme :

*« Un territoire à proximité d'une région très urbanisée (dans un rayon de 20 km du centre d'une agglomération, à la même altitude que celle-ci et facilement accessible avec les transports publics). Il doit être composé de zones quasi naturelles, se prêter à l'apprentissage de la nature et améliorer la qualité de vie des citoyens ».*

Sa surface est divisée en deux, une zone centrale et une zone périphérique. Parmi les critères auxquels il faut répondre pour la zone périphérique, notons deux exigences de la Confédération :

- Conserver, entretenir et valoriser la nature et le paysage ;
- Permettre à la population de découvrir la nature et d'apprendre la protection de l'environnement.

Nous remarquons que ces exigences sont compatibles avec les missions d'un Jardin botanique axé sur la présentation et la conservation de la biodiversité. L'établissement de la Maison du parc sur le site du Jardin botanique est, dès lors, très pertinent. Nous sommes donc convaincus que l'avenir du Jardin botanique est en partie lié au projet de PNP. Toutefois la mise en place du projet de PNP prend du temps du fait qu'il y a plusieurs étapes à respecter :

- **L'étude de faisabilité** : elle doit être déposée avant janvier 2013 à la Confédération. Si le projet est retenu, la Confédération apporte alors son aide financière, avec l'appui du Canton concerné. Cette décision interviendrait durant l'été 2013, et si elle est positive, le soutien financier au projet est rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la même année.
- **La période d'aménagement du parc** : cette période est destinée à la création du parc à proprement parler. Le site porte alors le titre de « *candidat de parc naturel périurbain* ». L'organe de gestion du parc doit également être mis en place à ce moment. Les premières mesures et projets concrets peuvent voir le jour, par exemple l'établissement d'une maison du parc et les aménagements du



jardin de la biodiversité. Cette étape dure de juin 2013 à janvier 2015, date finale à laquelle doit être déposé le projet définitif. Ce projet porte le titre de « *Charte du parc naturel périurbain* ».

- **La charte du parc** : cette charte doit être élaborée par le « *Parc candidat* » après acceptation de son projet (étude de faisabilité) par la Confédération. Afin de respecter les délais, Neuchâtel doit déposer sa charte au plus tard en janvier 2015. Quelques mois après son dépôt, durant l'été 2015, le parc obtiendrait le label « *Parc naturel périurbain d'importance nationale* » et entrerait dans sa première phase de gestion qui dure dix ans.

### 3.3. La conversion du Jardin botanique en Jardin de la biodiversité

A la lecture de ce qui précède, il est nécessaire que les responsables du Jardin botanique s'attèlent à la préparation de l'accueil du public en vue de la création du parc. La future direction devra notamment avoir à l'esprit qu'elle doit développer les outils de communication liés au PNP.

Entre 2012 et 2013, une organisation provisoire est nécessaire (voir les raisons évoquées ci-dessus dans le chapitre 3.1 *Les missions du Jardin botanique*). Son fonctionnement est résumé en quatre points :

- Axé sur la présentation et la conservation de la biodiversité, tant botanique que zoologique, le **Jardin de la biodiversité** restera bien entendu ouvert au public comme site d'expositions et d'animations, mais fonctionnera également comme un centre d'étude en matière de gestion de la biodiversité.
- Entre 2012 et 2015, les expositions et animations devront être axées sur la création du PNP, de manière à rendre visible ce projet non seulement dans la région, mais aussi à travers la Suisse et en France voisine. La visibilité d'un projet est l'une des clefs de son succès. Afin d'appuyer l'équipe du Jardin botanique dans cette mission, le Muséum d'histoire naturelle pourra apporter son soutien en matière de connaissances zoologiques et d'expositions.

- Si en été 2013 l'étude de faisabilité est acceptée par la Confédération, il faudra mettre en place l'organe de gestion du parc candidat et organiser le Jardin botanique de manière à ce qu'il occupe son rôle de porte d'entrée du PNP.
- La recherche doit conserver une place essentielle par le biais de la botanique évolutive, de la pédologie, de la biologie du sol, de la parasitologie et de l'écologie co-adaptative entre plantes et insectes, toutes spécialités de l'Institut de biologie de l'Université de Neuchâtel. Néanmoins, elle ne sera pas financée par la Confédération dans le projet de PNP, à l'exception des mesures d'accompagnement pour la gestion des milieux naturels. Elle devra donc trouver ses propres financements car les fonds attribués pour le parc serviront surtout à l'accueil du public et à la vulgarisation des connaissances en matière d'environnement.

### **3.4. L'installation d'une Maison du parc sur le site**

Tout parc d'importance nationale se doit d'avoir un endroit où accueillir les visiteurs qui désirent faire des excursions. Dès 2013, les bâtiments actuels, après quelques modifications d'usage de certains locaux, tiendront lieu d'infrastructure d'accueil. En 2015, après acceptation de la charte du PNP de Neuchâtel par la Confédération, une Maison du parc pourrait être aménagée.

### **3.5. Réorganisation fonctionnelle du Jardin botanique en 2012 et 2013**

En attendant la création du PNP et d'une Maison du parc au Jardin botanique, la transition doit pouvoir être assumée en créant une synergie entre Ville et Université.

Entre juin et septembre 2011, nous avons participé à plusieurs séances avec le Rectorat de l'Université pour définir la stratégie à mettre en place et préciser les engagements des deux partenaires. Ces réflexions ont abouti à la proposition de créer une direction conjointe organisée comme suit :

- Un **co-directeur** à 50%, représentant de la Ville, en la personne de l'actuel conservateur adjoint du Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Neuchâtel. Il sera en charge de l'accueil et de l'information du public (rattaché hiérarchiquement à la Direction de la Culture).

- Un **co-directeur** à 30%, en la personne d'un professeur détaché par l'Université de Neuchâtel. Il sera en charge de la recherche scientifique et de la gestion des collections botaniques (rattaché hiérarchiquement au Rectorat de l'Université de Neuchâtel).

Les co-directeurs seront également chargés de coordonner les activités du Jardin botanique avec le comité directeur du projet de PNP. Dans les tâches organisationnelles du personnel du Jardin, ils seront secondés par un jardinier-chef et la secrétaire administrative, formant le comité de direction.

### **3.6. Et si le projet de PNP n'était pas retenu ?**

A ce jour, nous ne pouvons pas garantir la reconnaissance par la Confédération du projet de Parc naturel périurbain. En cas de refus, l'attractivité touristique de la région sera plus faible mais à lui seul, le Jardin botanique du Vallon de l'Ermitage conserve un fort potentiel. De surcroît, le site est entouré par l'une des plus belles réserves forestières de Suisse avec des chênes vieux de plus de 300 ans et des hêtres de 250 ans.

Si la mue réalisée entre 2012 et 2013 réussit, le **Jardin de la biodiversité** sera un site très attractif. Dès juin 2013, deux scénarios se dessinent donc pour l'avenir du Jardin botanique : le premier porte sur l'acceptation par la Confédération du projet de PNP et des garanties de financement à long terme. Si cette voie est choisie, il sera utile d'organiser définitivement le Jardin botanique à cette fin. Il sera aussi important d'évaluer dans quelle mesure il est possible de maintenir en parallèle le projet de **Jardin de la biodiversité**. Le deuxième scénario, en cas de refus du projet de PNP, le projet de **Jardin de la biodiversité** pourrait perdurer sous cette forme.

## **4. Partenaires à la gestion**

### ***Muséum d'histoire naturelle***

Connu internationalement pour la qualité de ses expositions, le Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel est le partenaire idéal du Jardin botanique pour tout ce qui touche à l'accueil et à l'information du public. Du reste, en 2010, les deux institutions ont organisé ensemble l'inventaire de la biodiversité de la Ville de Neuchâtel.

Dans l'optique de la mise sur pied d'un Jardin de la biodiversité, botanistes et zoologues collaboreront pour la mise en place d'animations et d'expositions.

Concrètement, le soutien au Jardin botanique peut se faire, durant deux ans (2012-2013), par la mise à disposition à 50% de l'actuel conservateur adjoint du Muséum, afin d'assumer les tâches en lien avec la création du PNP et de la future Maison du parc. Cette proposition se base sur l'argumentaire suivant : le conservateur adjoint est l'un des auteurs de l'avant-projet de PNP, il connaît bien le Jardin botanique, est membre du groupe de travail « Nature en ville », du groupe d'accompagnement de la réserve forestière du Bois-de-l'Hôpital qui jouxte le Jardin et du comité directeur du projet de « Parc naturel périurbain ». De plus, il a une longue expérience de préparation d'expositions temporaires et de créations d'événements. Il a notamment été responsable du projet « Biodiversité Neuchâtel 2010 » organisé conjointement par le Jardin botanique et le Muséum.

### ***Université de Neuchâtel***

Comme il en a déjà été question dans le chapitre sur l'historique, l'Institut de botanique de l'Université de Neuchâtel et le Jardin botanique ont une histoire commune. Jusqu'en août 2011, la direction du Jardin botanique était assumée par une personne rattachée à l'Institut de botanique et plus précisément au Laboratoire de botanique évolutive.

En 2012-2013, les liens entre recherche universitaire et Jardin botanique seront maintenus grâce à la délégation par l'Université de Neuchâtel d'un professeur à la direction conjointe du Jardin botanique (mise à disposition d'un 30% de poste de professeur). L'engagement d'un professeur de l'Université pour le Jardin botanique permet d'asseoir les bases scientifiques du Jardin de la biodiversité, grâce à ses compétences et à ses possibilités de développer des projets internationaux et interdisciplinaires. Ce professeur est spécialiste de la biologie du sol, plus particulièrement des protozoaires, un groupe d'organismes essentiel au bon fonctionnement du sol. En outre, il a déjà collaboré avec le conservateur adjoint du Muséum d'histoire naturelle dans le cadre du projet de PNP. A ce titre, il est également membre du comité directeur du projet de « Parc naturel périurbain ».

Durant la période de transition (2012-2013), il préparera non seulement des projets de recherche scientifique liés au futur parc, mais participera aussi à l'organisation des événements et des expositions.

## **5. Autres partenaires**

### ***Comité directeur du PNP***

Le projet de parc naturel périurbain de Neuchâtel est dirigé par la Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Ville de Neuchâtel. Un comité directeur a été nommé pour organiser le projet. Plusieurs représentants de la Ville y siègent ainsi que des représentants de l'Université. S'il n'est pas au cœur du projet, le Jardin botanique est fortement concerné par ce projet puisqu'il est amené à devenir l'une des portes d'entrée principales du parc.

### ***Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel***

Cette fondation a pour but d'aider le Jardin botanique dans l'accomplissement de ses différentes missions, par la prise en charge d'une partie des dépenses de l'Université. Son conseil de fondation continuera à soutenir l'Université à l'avenir compte tenu des perspectives nouvelles pour le Jardin botanique décrites dans le présent rapport.

### ***Autres partenaires***

D'autres partenaires neuchâtelois sont amenés à jouer un rôle important dans la concrétisation du projet tel qu'il est présenté dans le chapitre 3. Forte d'un passé riche en naturalistes depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, Neuchâtel abrite de nombreux biologistes et associations intéressées par la nature qui auront sans doute la possibilité de se présenter dans le futur jardin de la biodiversité. Dans le domaine de la recherche, des collaborations pourront être envisagées avec le Centre Suisse de Cartographie de la Faune, en particulier sur les études faunistiques du parc.

Dans le domaine de la sensibilisation du public à la protection de l'environnement, des échanges pourront aussi se développer avec les responsables de La Salamandre, basés à Neuchâtel, qui éditent le journal du même nom et organisent la fête de la nature sur l'ensemble de la Suisse romande.

## 6. Aspects financiers

Les financements de la Ville de Neuchâtel et de l'Université seront les suivants pour les années 2012-2013 :

L'Université de Neuchâtel :

- engage 260'000 francs de soutien financier pour les salaires des collaborateurs du Jardin botanique, dont celui de co-directeur en charge de la recherche scientifique et celui de chef jardinier. La masse salariale prise en charge par l'Université passe ainsi de 160'000 à 260'000 francs ;
- continue d'apporter une aide sous forme de mandat confié par la Faculté des Sciences au Jardin botanique (l'acquisition de matériel scientifique et de cultures de plantes selon les besoins de l'Institut de biologie) selon une enveloppe plafonnée à 80'000 francs ;
- continue également d'offrir l'environnement informatique et télématique nécessaire au fonctionnement du Jardin botanique à raison d'une enveloppe annuelle de l'ordre de 50'000 francs.

La Ville de Neuchâtel :

- maintient son engagement par la couverture des salaires de deux horticulteurs à 50% rattachés au Service des parcs et promenades ainsi que des prestations complémentaires (main-d'œuvre, machines, etc.) pour un montant maximum de 150'000 francs ;
- engage une somme de 150'000 francs pour les années 2012 et 2013 couvrant le salaire du poste de co-directeur en charge de l'accueil et de l'information du public (50%), d'un poste d'animatrice à 30% ainsi que des Biens, services et marchandises pour les animations et le graphisme. Ces charges nouvelles sont inscrites au budget 2012 de la Ville de Neuchâtel, au chapitre de la Section de la culture sous le service 10.62 Jardin botanique. Nous avons accordé un crédit de 10'000 francs nécessaire au détachement du conservateur adjoint du Muséum d'histoire naturelle au Jardin botanique à hauteur de 20% dès le mois d'octobre 2011 et à son remplacement au Muséum d'histoire naturelle. L'engagement de la Ville après 2013 sera réexaminé en fonction de la reconnaissance ou non du PNP.

Cette répartition des charges montre une volonté de l'Université et de la Ville de créer des synergies et de développer des projets communs dans le domaine de la culture scientifique. Une partie des charges du personnel engagé par l'Université (celles excédant les 260'000 francs précités) continuera d'être financée par la Fondation, dans une mesure toutefois moindre que ces dernières années. Cette dernière pourra aussi être sollicitée pour des projets particuliers.

La direction du Jardin botanique sera donc assumée conjointement par les deux co-directeurs relevant respectivement de notre Ville - par la Direction de la culture - et du Rectorat de l'Université. La gouvernance sera réexaminée au terme de la période de transition.

## **7. Conclusion**

Afin de garantir à court terme l'existence du Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel dans le Vallon de l'Ermitage, il est nécessaire d'accroître ses ressources, la Fondation ne pouvant continuer d'assumer autant de charges à l'avenir. Grâce au partenariat avec la Ville, l'Université trouve, dans un jardin réorienté en Jardin de la biodiversité dans la perspective de concrétisation du projet de parc naturel périurbain, un nouvel intérêt scientifique pour la recherche correspondant aux préoccupations d'un plus grand nombre de ses professeurs.

De notre point de vue, les compétences scientifiques ainsi que celles concernant la sensibilisation du public à la protection de l'environnement sont proches de celles développées au Muséum d'histoire naturelle, raison pour laquelle nous pouvons nous engager dans cette nouvelle mission. De plus, le Jardin botanique, accolé au parc, est le site idéal pour créer à moyen terme la Maison du parc. Nous considérons ainsi que nous disposerons des atouts pour réussir à faire reconnaître le PNP de Neuchâtel, projet enthousiasmant tant pour la population que pour le monde scientifique.

Enfin, après les fructueuses collaborations existant avec l'Université du côté du Musée d'ethnographie et du Musée d'Art et d'Histoire, la perspective de développer aujourd'hui des collaborations dans le domaine de la botanique et de la biodiversité est une chance pour notre Ville et pour l'avenir du site exceptionnel du Vallon de l'Ermitage.

Consultée, la Commission de la culture a préavisé favorablement le présent rapport.

C'est pourquoi nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 26 septembre 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Alain Ribaux

Rémy Voirol